



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

### Convocation du 9 décembre 2025

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 084/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Codruta IONESCU  
Vincent JUNG  
Baptiste MISCHLER

**POINT N° 1**

<b>Titre</b>	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

**POUR : 25 voix (dont 7 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

  
Le Maire,  
Etienne WOLF



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

### Convocation du 9 décembre 2025

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 085/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Codruta IONESCU  
Vincent JUNG  
Baptiste MISCHLER

**POINT N° 2**

**Titre** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025  
**Service référent** Direction Générale  
**Rapporteur** Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**APPROUVE**

le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POUR : 25 voix (dont 7 procurations)**

Le secrétaire de séance,  
Anne BONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,



Etienne WOLF



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

### Convocation du 9 décembre 2025

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 086/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N° 3**

**Titre** AFFECTATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF 2024

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Vu la délibération du 27 mai 2025 approuvant le compte financier unique 2024 de la Ville de Brumath,

Vu la délibération du 6 octobre 2025 approuvant la décision modificative budgétaire ajustant les montants d'affectation au compte 1068,

Il y a lieu de confirmer le détail de calcul et l'affectation définitive des résultats 2024 :

A Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	441 515,76
B Résultats antérieurs reportés	1 469 459,12
Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	

<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>1 910 974,88</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u> (Précédé de + ou -)	-347 508,87
<u>D Solde d'exécution d'investissement N</u>	523 234,64
<u>D 001 (besoin de financement)</u>	<b>175 725,77</b>
<u>R 001 (excédent de financement)</u>	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
<u>Besoin de financement</u>	-456 465,40
<u>Excédent de financement</u>	
<b>Besoin de financement (avec restes à réaliser) = F = D + E</b>	<b>-280 739,63</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>1 910 974,88</b>
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>280 739,63</b>
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>1 630 235,25</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

## ADOPTE

le résultat définitif 2024.

## CONFIRME

les affectations du résultat comme suit,

- Recette 001 excédent d'investissement reporté = 175 725,77 €
  - Recette 002 excédent de fonctionnement reporté = 1 630 235,25 €
  - Recette 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = 280 739,63 €

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POUR : 27 voix (dont 7 procurations)**

### Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

#### Extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire





## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

### Convocation du 9 décembre 2025

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 087/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N°4**

**Titre** DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2026  
**Service référent** Direction des Affaires Financières  
**Rapporteur** Monsieur le Maire

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires, par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Il est proposé d'engager le débat, avant de se prononcer sur le budget primitif 2026 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2026.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE**

par un vote de l'assemblée, que le débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2026 a eu lieu, avec pour appui, le rapport joint à la présente délibération.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POUR : 27 voix (dont 7 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF





## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

**Convocation du 9 décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 088/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N°5**

**Titre** FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2026 DE LA VILLE DE BRUMATH

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La Commission des Finances de la Ville de Brumath s'est réunie le 2 décembre 2025 afin de proposer les tarifs communaux 2026.

Comme chaque année, il vous est demandé de vous prononcer sur l'actualisation des tarifs.

Certains tarifs ont été maintenus au même niveau que 2025. D'autres ont été augmentés soit en valeur compte tenu du coût du service rendu, soit en pourcentage selon l'inflation prévisionnelle de 2026. Cette dernière est, à ce jour, estimée à 1,9%.

La Commission des Finances propose une augmentation de 1,5%. Ces augmentations sont principalement opérées sur la gestion des salles communales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2025,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

les tarifs municipaux 2026 tels que présentés en annexe.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE**

**POUR : 24 voix (dont 6 procurations)**

**CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)**

**ABSTENTIONS : 2 (K. DIEMER, C. MOREL par procuration)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF



## Extrait du registre DU conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

### Convocation du 9 décembre 2025

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 089/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N° 6**

Titre	ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRES DU CONCESSIONNAIRE DU PLAN D'EAU DE LA HARDT AU TITRE DE L'ANNEE 2026
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Christophe WASSER

Par contrat de concession approuvé par le Conseil Municipal le 29 mars 2021, la Ville de Brumath a décidé de confier la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt à la SAS ALSAFUN pour une durée de 12 ans.

À l'issue de quatre années pleines d'exploitation, le concessionnaire apporte une modification mineure à sa grille tarifaire pour l'année 2026. En effet, il ajoute uniquement l'offre « Fun'Rain » qui, via la délivrance d'une carte, permet à l'utilisateur de bénéficier d'une activité offerte à la suite d'une activité achetée.

La nouvelle grille tarifaire 2026 est jointe en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021 portant approbation du contrat de concession du plan  
d'eau de la Hardt,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la grille tarifaire proposée par la SAS ALSAFUN pour l'année 2026, telle qu'elle figure en annexe.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE**

**POUR : 24 voix (dont 6 procurations)**

**CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)**

**ABSTENTIONS : 2 (K. DIEMER, C. MOREL par procuration)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF





## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

**Convocation du 9 décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 090/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNEN donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N° 7**

<b>Titre</b>	<b>TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE 2026 (INTRACTING) – DEMANDE DE SUBVENTIONS</b>
<b>Service référent</b>	Direction de l'Aménagement et des Équipements
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Par délibération du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé un programme d'Actions de Performance Énergétique développé sur trois ans et répondant au dispositif Intracting.

Les opérations prévues au budget 2026 sont :

- Le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment Maison de l'Enfance (258.000 euros HT),
  - Le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment Police Municipale / Croix-Rouge (267.000 euros HT),
  - Le remplacement de la chaudière au fioul des vestiaires SSB au centre sportif Rémy Huckel (50.000 euros HT),
  - Le remplacement des éclairages par des leds dans les circulations, la salle des commissions et la cour de l'Hôtel de Ville (10.000 euros HT),
- soit un total de travaux de 585.000 euros HT.

Ces opérations peuvent bénéficier d'une subvention de la part de l'État de type Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou Fonds Vert.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de performance énergétique 2026	585 000 €	Aide de l'État (DETR/DSIL/Fonds Vert/...) – 80 %	468 000 €
		Ville de Brumath – 20 %	117 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>585 000 €</b>		<b>585 000 €</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État pour les travaux 2026 de performance énergétique liés au dispositif Intracting, et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POUR : 27 voix (dont 7 procurations)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,

  
Etienne WOLF





## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

**Convocation du 9 décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 091/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNEN donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N° 8**

<b>Titre</b>	<b>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE TOTEM</b>
<b>Service référent</b>	Direction de l'Aménagement et des Équipements
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 29 mars 2021, le Conseil Municipal acceptait un renouvellement de bail anticipé avec la société ORANGE pour la mise à disposition d'un espace de 50 m<sup>2</sup> sur un terrain de la Ville de Brumath sis rue du Stade, section AH – parcelle 7, comportant une antenne-relais de télécommunication.

En novembre 2021, ORANGE a transféré à une filiale, TOTEM France SAS, la gestion de ses infrastructures passives de téléphonie, afin d'optimiser la couverture mobile nationale.

TOTEM a, depuis lors, effectué des travaux d'agrandissement de l'antenne de la rue du Stade, afin de pouvoir la mutualiser au profit de plusieurs opérateurs. La surface au sol mise à disposition sur la parcelle de la Ville a été augmentée de 15 m<sup>2</sup> et totalise ainsi 65 m<sup>2</sup>.

TOTEM sollicite la mise en œuvre d'une convention d'occupation du domaine public aux mêmes conditions générales que le bail, mais intégrant les nouveaux éléments techniques et administratifs susmentionnés.

La convention proposée a une durée de 12 ans, prorogeable par périodes successives de 6 ans.

L'occupation est consentie avec une redevance fixée à 4.000 euros nets annuels, revalorisée de 2 % par an. La redevance est augmentée de 1.000 euros nets annuels par occupant supplémentaire hébergé. En l'occurrence, l'antenne devrait prochainement accueillir des équipements de l'opérateur FREE, dont la couverture sur Brumath n'est pas optimale à ce jour.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM pour la mise à disposition d'une surface de 65 m<sup>2</sup> sur le terrain sis section AH – parcelle 7, occupée par une antenne-relais de télécommunication.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**POUR : 23 voix (dont 6 procurations)**

**ABSTENTIONS : 4 (J-M DELAYE, K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL par procuration,)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF





## Extrait du registre DU conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

**Convocation du 9 décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 092/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNTER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N°9**

<b>Titre</b>	<b>INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ</b>
<b>Service référent</b>	Développement Territorial
<b>Rapporteur</b>	Madame Anne IZACARD

Le centre-ville de Brumath constitue un pôle de centralité en concentrant une offre variée de commerces, de services et d'équipements. Néanmoins, il souffre d'un déficit d'attractivité, dont les effets se répercutent bien au-delà du périmètre communal et fragilisent l'ensemble du territoire environnant. Les fragilités observées concernent avant tout le secteur commercial, ce qui a justifié la mise en œuvre de plusieurs actions au cours des dernières années.

Le Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2012, a instauré la création d'un linéaire commercial le long des principaux axes du centre-ville de Brumath. Deux orientations majeures encadrent ce dispositif, ciblant les façades donnant sur rue : d'une part, l'interdiction de transformer des locaux commerciaux ou de services en logements ; d'autre part, l'obligation, pour les nouvelles constructions, de prévoir un rez-de-chaussée de grande hauteur afin de favoriser l'implantation de commerces ou de services.

En 2019, la Ville de Brumath s'est engagée dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) portée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH). Créé par la loi ELAN de 2018, ce dispositif vise à préserver et renforcer la vitalité des centres-villes, au bénéfice de l'ensemble du territoire.

L'ORT offre de nouveaux leviers juridiques et fiscaux, destinés notamment à renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes, en permettant la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité, sur décision du Préfet, de suspendre certains projets commerciaux en périphérie.

Les engagements financiers des partenaires de l'ORT ont pris fin le 31 décembre 2022, mais ont été reconduits sous une autre forme à travers le dispositif Action Cœur de Ville, porté à l'échelle de la CAH et auquel Brumath a adhéré. Son but est d'approfondir les thématiques fondatrices du programme, avec pour ambition de redynamiser les centres-villes et d'élargir l'action aux quartiers de gare. Dans ce cadre, Brumath a retenu neuf axes d'intervention, dont la création d'un environnement favorable au maintien et au développement des commerces au centre-ville.

Parallèlement à ces dispositifs, qui concernent non seulement Brumath mais aussi les principales polarités du territoire (Haguenau, Bischwiller, Val-de-Moder, Schweighouse-sur-Moder) et s'inscrivent dans un cadre juridique et formel strict, la Ville de Brumath a souhaité approfondir la connaissance de son centre-ville et définir des orientations adaptées pour sa revitalisation.

Dans cette optique, une étude de revitalisation a été conduite en 2021 et 2022. Elle offre un cadre de réflexion destiné à coordonner les actions à engager à court, moyen et long terme, autour des enjeux urbanistiques, des mobilités et du stationnement, ainsi que des services et du commerce.

À la suite de cette étude, qui dresse notamment un diagnostic du commerce en centre-ville de Brumath, il apparaît nécessaire de renforcer les outils et les leviers destinés à préserver une offre commerciale riche et diversifiée. Cette diversité permet, d'une part, de répondre aux besoins de proximité des habitants et des usagers du centre-ville et, d'autre part, d'accroître son attractivité en s'adaptant davantage à la variété des modes et habitudes de consommation.

La loi n° 2005-882 du 2 août 2005, modifiée par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, confère aux communes la possibilité de mettre en place un droit de préemption en vue de préserver la diversité de l'offre commerciale et artisanale et d'assurer le maintien des commerces de proximité sur leur territoire.

Ce droit de préemption permet à la commune de se porter acquéreur prioritaire lors de la cession de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux, de terrains destinés à accueillir des commerces dont la surface de vente est comprise entre 300 m<sup>2</sup> et 1 000 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, cet outil offrira la possibilité de suivre les transactions intervenant dans les secteurs commercial et artisanal. Les informations recueillies viendront compléter les outils d'observation existants et permettront d'affiner l'analyse de l'évolution du tissu commercial de la commune.

La mise en œuvre de ce dispositif est subordonnée :

- à la délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;
- à la consultation, pour avis, des chambres consulaires compétentes (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ;
- à l'approbation par délibération du Conseil municipal du périmètre de sauvegarde et de l'instauration du droit de préemption.

S'agissant du périmètre d'application de ce droit de préemption, les études préalablement réalisées conduisent à retenir les sections de rues correspondant au linéaire commercial identifié dans le PLU, étendu jusqu'à la gare à l'ouest et jusqu'au pont du Schloßengraben au sud. Ce périmètre a été présenté et discuté lors d'un tour de ville organisé avec la commission « commerce et artisanat », en présence de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Les Chambres consulaires compétentes (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), dûment consultées, ont émis, sur la base du rapport annexé à la présente délibération, un avis favorable à l'instauration de ce dispositif sur le périmètre ainsi défini.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approver le périmètre d'exercice du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, ainsi que la mise en place du droit de préemption correspondant.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.214-1, 214-2 et R.214-1 et suivants,  
Vu l'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 11 décembre 2020,  
Vu l'étude de revitalisation du centre-ville de Brumath de 2022,  
Vu l'Action Cœur de Ville signée le 25 mars 2024,  
Vu le rapport analysant la situation des commerces et de l'artisanat annexé à la présente délibération,  
Vu le projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité annexé à la présente délibération,  
Vu l'avis favorable de la Commission Commerce et Artisanat réunie le 2 septembre 2025,  
Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 14 novembre 2025,  
Vu l'avis favorable de la Chambre de Métiers d'Alsace en date du 4 novembre 2025,  
Considérant l'intérêt de préserver la diversité commerciale du centre-ville de Brumath et d'instituer un droit de préemption applicable aux fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux, ainsi que sur les terrains destinés à accueillir des commerces dont la surface de vente est comprise entre 300 m<sup>2</sup> et 1 000 m<sup>2</sup>,  
Sur présentation du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

#### APPROUVE

le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, tel que défini dans le rapport annexé à la présente délibération.

#### DECIDE

d'instaurer, à l'intérieur de ce périmètre, un droit de préemption portant sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux, ainsi que sur les terrains destinés à accueillir des commerces dont la surface de vente est comprise entre 300 m<sup>2</sup> et 1 000 m<sup>2</sup>.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant au présent dossier.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR : 25 voix (dont 7 procurations)

ABSTENTIONS : 2 (J-M DELAYE, L. LUMEN)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,

Etienne WOLF





## Extrait du registre DU conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

### Convocation du 9 décembre 2025

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 093/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N°10**

**Titre** PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE  
DE BRUMATH

**Service référent** Direction des Ressources Humaines  
**Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu de l'accroissement des missions en matière d'urbanisme et afin de garantir la continuité et la qualité du service public, il est proposé de créer un poste d'instructeur du droit des sols et police du bâtiment.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,  
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet  
et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de créer un emploi permanent d'Instructeur du droit des sols et police du bâtiment, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

**APPROUVE**

le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder à la nomination de l'agent.

**PRECISE**

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POUR : 27 voix (dont 7 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF  




## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 15 décembre 2025 à 20h00**

**Convocation du 9 décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 094/12/2025**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Daniel HUSSER  
Valérie KRAUTH donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Ariane PITSLIS donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absents :

Vincent HUCKEL  
Baptiste MISCHLER

**POINT N°11**

Titre	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE</b>
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

**Décisions prises du 28 août au 8 décembre 2025**

**En matière de commande publique**

Marché de fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché	Procédure	Titulaire	Montant TTC €	
31/10/2025	DAE	fournitures	stade	POSE DE RESINE_SOLS DES LOCAUX DE STOCKAGE DES TRIBUNES	MAPA < 40 000 €	SPS PEINTURES	4 706,40 €
12/11/2025	DAE	fournitures	stade	ACQUISITION DE 13 PERCHES	MAPA < 40 000 €	SPIRIT EUROPE	8 633,02 €
12/11/2025	DAE	fournitures	stade	ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR L'ATHLETISME: 48 HAIES, 6 CHARIOTS DE TRANSPORT AVEC BACHES DE PROTECTION, 1 SAUTOIR EN HAUTEUR COMPLET (matelas + poteaux) AVEC BACHE, 1 MATELAS POUR LE SAUTOIR DE PERCHE	MAPA < 40 000 €	DIMASPORT	18 247,03 €
14/11/2025	DST	fournitures	service technique	ACHAT DE DEUX STATIONS DE REPARATION DE VELOS INSTALLEES AU STADE ET AU CENTRE CULTUREL BERNARD SCHREINER	MAPA < 40 000 €	ABRI PLUS	6 792,00 €
18/11/2025	DST	fournitures	voirie	ACQUISITION DE 40 ARCEAUX A VELOS INSTALLEES AU CENTRE-VILLE	MAPA < 40 000 €	METALLERIE WEBER	4 285,92 €

Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché	Procédure	Titulaire	Montant TTC €	
30/10/2025	DVASC	services	animation	SPECTACLE TRAK COMPAGNIE SYSTEME PAPRIKA - REVE DE LUMIERES	MAPA < 40 000 €	SYSTEME PAPRIKA	7 643,70 €

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché	Procédure	Titulaire	Montant TTC €	
04/11/2025	DAE	travaux	maison de l'enfance	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR VORIE ET RESEAUX DIVERS	MAPA < 40 000 €	BEREST	4 800,00 €
04/11/2025	DAE	travaux	maison de l'enfance	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR AMENAGEMENT PAYSAGER	MAPA < 40 000 €	PARENTHÈSE	4 980,00 €
06/11/2025	DST	travaux	espaces verts	DEBROUSSAILLAGE ET TAILLE DES ARBUSTES_AVENUE DE STRASBOURG	marché à bon de commandes	TECHNIGAZON	4 125,12 €
14/11/2025	DAE	travaux	voirie	MISE EN ENROBE DE L'ACCOTEMENT ET DES NIDS-DE-POULE RUE DU MOUJIN GOEP	MAPA < 40 000 €	COLAS France	14 408,52 €
18/11/2025	DAE	travaux	maison forestière	REPARATION DE LA TOITURE	MAPA < 40 000 €	BEYER	7 084,94 €
25/11/2025	DAE	travaux	hôtel de ville	REPRISE DU CARRELAGE MURAL DES SANITAIRES	MAPA < 40 000 €	ASC CARRELLAGE	5 457,26 €

**En matière de louage de choses**

Décisions n°29/2025 du 28 août 2025, n°37/2025 du 3 décembre 2025 et n°38/2025 du 8 décembre 2025 relatives à la mise à disposition des équipements de la Ville pour l'année 2025/2026.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir pris connaissance,

**PREND ACTE**

des décisions prises par le Maire du **28 août au 8 décembre 2025** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,

  
 Etienne WOLF  
